

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

TENU LE 18 MAI 2023, 18 H

TEAMS – L’INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	ODJ
Brunelle	André	Membre indépendant – Président CA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. Adoption de l’ordre du jour 2. Période de questions du public (<i>procédure publiée</i>) 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 avril 2023 et du tableau de suivi des décisions du conseil d’administration 4. Mot du président du Conseil d’administration 5. Mot de la présidente-directrice générale 6. Nomination médecin examinateur 7. Affaires financières : 7.1. Budget 2023-2024; 7.2. Octroi de contrat. 8. Présentation du projet de modernisation 9. Points d’information : 9.1. Compte-rendu de la séance de travail – Proposition en lien avec le projet Loi 15 (27 avril); 9.2. Compte-rendu du comité spécial de vérification – 17 mai; 9.3. Activités de la Fondation Pinel. 10. Période de huis clos entre les administrateurs du CA 11. Prochaine séance (14 juin 2023) 12. Levée de la séance
Bourbonnais	Caroline	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Boily	Manon	Membre d’office - PDG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Brabant	Carolle	Membre indépendante - Vice-présidente CA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Couette	Alain	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Goyette	Michèle	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lajoie	Marcelle	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lamer	Rachel	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Larue	Caroline	Université affiliée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Leclerc	Grégoire	Université affiliée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lussier	Véronique	Membre indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Mansour	Mickael	Collège DRMG	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Invités : Madame Annie Côté, DST Monsieur Alain Bouchard, DGA par intérim Population : Deux employés assistent à la séance.
Proulx	France	Représentante de la Fondation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Regnier	Serge	Membre indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Roy	Michelle	Collège CMDP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
So	Samsith	Collège CII	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 18 h. Madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p><i>PROPOSITION CA-2023-027</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE APPUYÉ PAR MADAMDE MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration avec la modification suivante : le point 6 : Nomination médecin examinateur est retiré.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Aucune question du public</p>
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE 5 AVRIL 2023 ET DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 avril 2023 et copie du tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2023-028</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME RACHEL LAMER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 avril 2023 tel que rédigé du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Les membres ont pris connaissance du tableau de suivi.</p>
4.	<p>MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;</p> <p>Le président du conseil d'administration fait un suivi de la lettre envoyée au ministre Carmant. Une rencontre s'est tenue le 9 mai dernier avec plusieurs acteurs (représentants du MSSS, de l'Institut, Dr Trudeau, président du comité de la valorisation de la mission universitaire, etc.). Suite à cette rencontre, un mandat a été confié à Mme Caroline de Pokomandy-Morin et Mme Manon Boily</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	afin qu'elles proposent un mandat détaillé de la table intersectorielle proposée lors de la rencontre du 9 mai. Le président du conseil d'administration rappelle que la mise sur pied du comité de valorisation de la mission universitaire commence à être bénéfique, confère une reconnaissance de notre expertise et contribue au rayonnement de l'Institut. Il est également souligné la pertinence des interventions de Dr Trudeau.
5.	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>En cohérence avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui annonçait la fin de l'urgence de santé publique, la présidente-directrice générale précise les assouplissements des mesures sanitaires appliqués à l'Institut.</p> <p>La tournée de la présidente-directrice générale suite sont cours, il est précisé que ces rencontres sont très enrichissantes.</p> <p>Madame Audrey Bouchard a remis sa démission et quittera ses fonctions officiellement le 19 mai. Malheureusement, pour des raisons personnelles, elle ne peut pas être avec nous. On lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets. Mme Bouchard sera remplacée par madame Geneviève Frenette, l'Institut prépare son arrivée.</p> <p>Projet loi 15 est très exigeant, échéancier très serré, mais on dénote une certaine ouverture de la part du ministère.</p>
6.	<p>Nomination médecin examinateur</p> <p>Ce point a été retiré de l'ordre du jour</p>

7.

AFFAIRES FINANCIÈRES

7.1. Budget 2023

Monsieur Bouchard fait une présentation du budget 2023-2024. Les sujets suivants sont présentés :

Orientations budgétaires 2023-24;
Résultats financiers préliminaires 2022-23;
Budget provincial 2023-24;
Budget MSSS 2023-24;
Proposition financière 2023-24;
Risque financier 2023-24.

Une période de questions est allouée.

Monsieur So se questionne sur l'offre de services SIM. La PDG explique les discussions eues avec le ministère, le contexte de financement et les prochaines étapes pour définir l'offre de service reliée aux équipes SIM et les particularités de notre clientèle.

Monsieur Couette précise que ces données ont été validées au comité de vérification, mais tient à préciser que la résolution indique que nous avons l'obligation de présenter un budget équilibré et que nous présentons un budget déficitaire de 827 000. \$. De plus, le comité a été saisi de la correspondance reçue du ministère indiquant qu'un plan de retour à l'équilibre budgétaire n'était pas nécessaire. Dans ce contexte, le comité de vérification propose la résolution suivante et surveillera les prochaines communications du ministère en lien avec l'équilibre budgétaire.

Après consultation avec monsieur Bouchard, la présidente-directrice générale propose d'ajouter l'attendu suivant à la proposition de la résolution:

ATTENDU le message aux abonnés produit pas le MSSS le 12 mai 2023 à l'effet que le MSSS ne demandera pas un plan d'équilibre budgétaire (PEB) aux établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux lors de la présentation du budget détaillé (formulaire RR-446) à la ligne 29 de la page 100-00.

Cette proposition ayant été discutée lors du comité de vérification, monsieur Couette précise que le comité est d'accord.

Donc, le comité de vérification propose d'adopter la proposition suivante :

Budget 2023-2024

- ATTENDU QUE les articles 4 et 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précisent que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget (fonds d'exploitation et d'immobilisations) dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- ATTENDU QUE le 26 avril 2023, le MSSS informait notre établissement du budget initial qui lui était alloué pour l'exercice financier 2023-2024;
- ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
- ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
- ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- ATTENDU le message aux abonnés produit par le MSSS le 12 mai 2023 à l'effet que le MSSS ne demandera pas un plan d'équilibre budgétaire (PEB) aux établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux lors de la présentation du budget détaillé (formulaire RR-446) à la ligne 29 de la page 100-00.

PROPOSITION CA-2023-029

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME RACHEL LAMET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'adopter le budget 2023-2024 de l' Institut national de psychiatrie légale Philippe Pinel comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 827 000 \$ déficitaire. Ce déficit s'explique par la pression occasionnée par l'indice des prix à la consommation supérieur à l'indexation actuellement financée par le MSSS.

Les prévisions incluent les éléments suivants :

- Nos projections tiennent compte d'un compte à recevoir pour la coordination des travaux de hiérarchisation des services en psychiatrie légale au montant de 514 000\$.
- Nos projections tiennent compte d'un compte à recevoir pour le déploiement plan clinique au montant de 2 480 905\$.
- Nos projections tiennent compte d'un montant à recevoir de 495 008\$ pour la récurrence des indexations salariales de 2021-22 pour 2023-24. L'établissement a déjà communiqué avec le MSSS à cet effet.
- Nos projections tiennent compte d'un financement à recevoir de 1 000 000\$ pour le démarrage des activités liées au Suivi intensif dans le milieu (SIM).
- D'autoriser la présidente ou le président du C.A. et la présidente-directrice générale ou le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité

7.2. Octroi de contrat;

L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (INPLPP) désire octroyer un contrat de renouvellement des licences et du support pour le progiciel de gestion financière et matérielle.

Un descriptif du contrat est présenté aux administrateurs :

- Fournisseur : Logibec.inc.;
- Montant du contrat : 2 376 499.04 \$
- Durée du contrat : 7 ans;
- Date de début anticipée : Mai 2023.

Monsieur Bouchard informe que le contrat a été négocié pour tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux par des représentants du MSSS, pour assurer la pérennité des solutions administratives en contexte de publication d'appel d'offres pour le projet SIFA visant à unifier le système GFM pour tous les établissements. Donc, aucune marge de manœuvre pour négocier, tout s'est fait avec le ministère. Le détail de la fiche synthèse est présenté.

En conformité avec la politique d'approvisionnement, tout contrat de plus de 1 500 000 \$ doit être approuvé par le conseil d'administration de l'établissement. Donc, après présentation de la fiche synthèse, les administrateurs autorisent l'octroi du contrat relatif au renouvellement des licences et du support pour le progiciel de gestion financière et matérielle.

PROPOSITION CA-2023-030

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME RACHEL LAMER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe, sur recommandation du

	<p>comité de vérification, autorise la présidente directrice générale à signer le contrat relatif au renouvellement des licences et du support pour le progiciel de gestion financière et matérielle</p> <p style="text-align: right;">La proposition est adoptée à l'unanimité</p>
<p>8.</p>	<p>PRÉSENTATION DU PROJET DE MODERNISATION</p> <p>Mme Côté présente le projet de modernisation aux administrateurs. Les points suivants sont expliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portée du projet dans le cadre du DO; • Grands jalons à venir; • Contexte collecte d'informations; • Gouvernance modifiée; • Processus d'approbation; • Mission; • Prochaines étapes. <p>Dans le cadre de la tournée de la PDG, plusieurs questions en lien avec le projet de modernisation sont adressées. Les employés sont informés du projet et demandent certaines précisions.</p> <p>Monsieur Couette souligne le fait que les échéanciers déterminés par la SQI ne sont pas réalistes et qu'il gagnerait en crédibilité d'établir un plan avec des échéanciers réalistes.</p> <p>Monsieur So questionne deux aspects du projet soit l'insonorisation et l'entrée principale. Mme Côté précise que l'insonorisation a été prise en compte. Concernant la salle d'attente de l'entrée principale, ce volet ne fait pas partie de projet, mais dans le cadre d'un projet plus modeste, des études sont faites afin d'améliorer l'entrée principale.</p>
<p>9.</p>	<p>POINTS D'INFORMATION :</p> <p>9.1. <i>Compte-rendu de la séance de travail – Proposition en lien avec le projet de Loi 15 (27 avril)</i> Lors du plénier, les membres du conseil d'administration présents ont discuté d'un projet de lettre à soumettre à la sous-ministre en titre. Les membres ont donné leur accord et la lettre sera acheminée aux membres.</p> <p>9.2. <i>Compte-rendu du comité spécial de vérification – 18 mai</i> Une seule rencontre depuis le dernier conseil d'administration. Les sujets discutés sont les mêmes présentés au CA sauf l'approbation du rapport du bilan annuel de comité de vérification.</p> <p>9.3. <i>Activités de la Fondation Pinel</i> Le conseil d'administration de la Fondation s'est tenu la semaine dernière, deux projets ont été soumis. Un projet concerne les patients et l'autre les employés. Ils sont discutés au comité de direction de l'Institut. Les propositions adressées seront validées par notre UETMI.</p>

13.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.
14.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 14 juin 19 h en présentiel.
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE <i>PROPOSITION CA-2023-031</i> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à</i>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA-2023-05-18
Approuvé le 14 juin 2023

(Original dûment autorisé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire